

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

FOLIO N°

ARRONDISSEMENT  
**NARBONNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



DOMAINE :

COMMUNE **MONTBRUN DES CORBIERES**

**N° 2017 / 24**

**DOMAINE DE  
COMPETENCES PAR  
THEME**

### ARRETE DU MAIRE

SOUS-DOMAINE :

**Le Maire de la Commune de MONTBRUN DES CORBIERES,**

Le maire de la commune de Montbrun-des-Corbières,

**AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10, L 123-13-1, R123-19 et R 123-24 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et habitat n°2993-590 du 2 juillet 2003 ;

OBJET :

**Arrêté ordonnant  
la mise à  
disposition du  
public du dossier  
de modification  
simplifiée du PLU**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2011 approuvant son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2016/01 en date du 05 février 2016 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la notification du projet aux personnes intéressées en date du 29 Mai 2017 ;

Vu les pièces du dossier soumis à mise à disposition du public ;

### ARRETE

DATE DE LA  
DECISION :  
**01/06/2017**

Article 1 :

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la commune de Montbrun-des-Corbières en ce qui concerne :

#### **l'implantation d'un parc éolien sur le territoire**

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
**01/06/2017**

Considérant que le projet concerne des terrains classés en zone agricole (A) dans le PLU et que le règlement tel qu'il est rédigé ne permet pas la réalisation de ce projet.

En mairie de Montbrun-des-Corbières pour une durée de 1 mois, du **19 JUIN 2017 au 19 JUILLET 2017 inclus**.

Article 2 :

Les pièces du PLU modifié seront tenues en mairie de Montbrun-des-Corbières à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du **19 JUIN 2017 au 19 JUILLET 2017 inclus.**

- Lundi de 8h30 à 12h30
- Mardi de 8h30 à 12h30
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Jeudi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 8h30 à 12h30

**A MONTBRUN DES CORBIERES Le 01/06/2017**

**Le Maire,  
Claude BOUTET.**

